

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4379>



Commission de vérification des vœux et barèmes des CPE

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -



Publication date: lundi 13 mai 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La commission paritaire de vérification des vœux et des barèmes des CPE s'est réunie le lundi 13 mai.

Les CPE syndiqués ont reçu l'information par mail.

Les CPE qui ne sont pas syndiqués peuvent s'adresser au SNES-FSU (s3dij@sn.es.edu) pour avoir confirmation de leurs vœux.

72 collègues CPE ont effectué une demande de mutation.

10 postes sont réservés pour les stagiaires (voir [ici](#)), ce qui va limiter les possibilités de mutation. Le SNES-FSU revendique que les stagiaires ne soient pas affectés sur des postes, et que leur service soit limité à 1/3 de service, en complément dans les établissements.

La commission paritaire d'affectation aura lieu le 14 juin 2013.